



Compte-rendu audioconférence avec la direction du lundi 5 octobre 2020

Les sections syndicales étaient en audioconférence avec la direction lundi 5 octobre à 17h30.

La direction a introduit la réunion.

Cette réunion a été convoquée en urgence pour présenter le dispositif découlant de la décision préfectorale de **passage de Paris et des départements de la petite couronne en zone d'alerte maximale**, dite également « zone écarlate ».

La direction a indiqué qu'elle avait rappelé aux chefs de service la nécessité de faire respecter, outre les gestes barrière et la distanciation, l'obligation du port du masque dans tous les espaces, hormis les bureaux en cas d'occupation par une seule personne.

La période d'alerte maximale n'est pas une période de confinement, il n'y a pas mise en œuvre du PCA (plan de continuation de l'activité).

La proportion souhaitée de présence dans les services est au maximum de 70-75 %, si possible 50 %.

Actuellement le niveau de présence est déjà en dessous de la jauge de 70%.

La direction s'engage à communiquer les tableaux de présentiel et de télétravail.

Les réunions ne sont pas prohibées mais les règles sanitaires doivent être observées. L'aération régulière et la limite de deux heures sont recommandées. Une affichette avec le nombre maximal d'agents sera apposée sur les portes des salles de réunion (avec un maximum de 30 personnes) dans la direction. Le calcul est opéré sur la base de 4m² par agent.

Le **télétravail** (3 jours maxi) est encouragé, sur la base du volontariat, afin de limiter la présence dans les services et les transports en commun. 400 ordinateurs portables sont en cours d'acquisition en direction des SIP, SIE, SPF, TM et Amendes, ce qui portera à environ 900 le nombre d'agents susceptibles de passer en mode télétravail (cible de 40 % d'agents équipés avant la fin de l'année).

L'**accueil physique** dans les centres ne sera ouvert que **le matin** (comme lors de la sortie du confinement). L'après-midi sera réservée à l'accueil à distance sur rendez-vous (par téléphone).

A noter : les groupes de travail, local et national, sur l'accueil proposent de pérenniser à l'avenir cette organisation de l'accueil, accueil physique uniquement le matin, accueil téléphonique et sur rendez-vous l'après-midi.

Situation sanitaire : la direction dénombre dans le département 20 cas positifs et 18 cas contacts associés.

Intervention de la CGT

Nous sommes revenus sur le sujet du rappel fait par la direction de l'obligation du port du masque.

Nous avons rappelé que les représentants du personnel agissaient sur seul mandat des collègues et avaient pour seule préoccupation la préservation de la santé de tous les agents, de tous grades. Dans cet objectif ils ont exprimé et expriment le souci constant que toutes les mesures de protection des agents (gestes barrière, gels, distanciation, masques, nettoyage et désinfection) soient prises, dans le cadre d'une démarche de prévention, d'information et de dialogue. C'est d'autant plus d'actualité dans la période d'alerte maximale dans laquelle nous entrons.

Les représentants du personnel ne sont pas pour autant, dans cette période comme dans toute autre, co-gestionnaires avec l'employeur. Ils ne sont pas partie prenante des décisions de l'administration. Les décisions de l'administration relèvent de la seule responsabilité de cette dernière.

La direction en a convenu.

Nous avons évoqué plusieurs sujets :

A CAD de Nanterre, suite à un cas avéré, le local de la **trésorerie amendes** a été nettoyé entre 6 heures et 9 heures du matin et les agents ont pris leur service ensuite. Or un délai d'une demi-journée est recommandé avant la réouverture des locaux après désinfection. La direction a répondu que l'opération a été suivie par la préfecture, que seul le local de l'agent concerné a été nettoyé et que ce local est resté fermé ensuite plusieurs jours.

Au CFP de **Sceaux** les agents ne disposent toujours pas, alors que la cantine sur place est fermée, de solution de **restauration** ni d'accès à la carte Apetiz et ce depuis plusieurs mois. Nous avons demandé que très rapidement une nouvelle intervention soit faite dans un délai très bref auprès du maire de Sceaux pour l'accueil de nos collègues à la cantine municipale et qu'en tout état de cause les agents puissent bénéficier de la carte Apetiz, avec effet rétroactif, comme à Sèvres. La direction a donné son accord de principe pour une intervention auprès du maire et indiqué que l'attribution de la carte Apetiz était acquise, restait à signer la décision officielle de fermeture.

La CGT a demandé que la direction anticipe les éventuelles fermetures des restaurants administratifs liées au passage en zone d'alerte maximale ou à la baisse de fréquentation de ces restaurants. Un recensement de toutes les situations de restauration en vue du prochain CHS sera effectué.

Le secrétaire du CHSCT a demandé que soit proposés aux agents des masques plus confortables que les masques en tissu actuellement distribués (marque DIM), par exemple des masques de type chirurgical ou en tissu de meilleure qualité.

Cette question est à l'étude.

Il en va de même pour les aménagements d'horaire en dehors des plages fixes.

-
-
-
-